



VOS RÉF. AVIS AU PUBLIC
NOS RÉF. TER-EP-2025-01249-CAS-207648-
H8P6Y5
INTERLOCUTEUR : RTE-CDI-LYON-SCET-URBANISME
TÉLÉPHONE : 04.27.86.27.47
E-MAIL : rte-cdi-lyon-scet-urbanisme@rte-france.com

MAIRIE DE MIRIBEL
2 place de l'Hôtel de ville
01700 Miribel

A l'attention de Mr Lamy
[enquete-publique-6000@registre-
dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6000@registre-dematerialise.fr)

OBJET : EP – Révision du PLU de la
commune de **Miribel**

Lyon, le 26/03/2025

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous vous adressons ce courrier concernant le résultat de notre étude sur la conformité réglementaire du PLU de **Miribel** au regard du passage des servitudes I4 sur le territoire communal.

Nous avons en effet observé un certain nombre d'incohérences que nous relatons dans notre courrier de réponse au projet arrêté adressé à la Commune de Miribel et à la DDT de l'Ain pour avis le 12/12/2024.

Le dossier mis à l'enquête publique dans le cadre de la Révision du PLU de la Commune n'intègre pas les recommandations et prescriptions suivantes que nous avons formulées :

- Mise à jour de la liste des servitudes I4 annexée au dossier PLU, notamment avec l'intégration des coordonnées du GMR
- Déclassement des EBC et des « **Haies et alignements d'arbres à préserver** » au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme
- Intégration dans le règlement de dispositions concernant les ouvrages du réseau public de transport d'électricité

Nous joignons à cette lettre d'observations l'avis de RTE sur le projet arrêté du PLU de la commune de Miribel qui complète dans le détail les éléments portés au présent courrier.



Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'assurance de notre considération distinguée.

Marie SEGALA

**Chef du service
Concertation Environnement Tiers**

Annexe :

- Avis de RTE sur le PLU arrêté
- Schéma/tableau pratique pour déclasser les EBC

Copie : DDT de l'Ain ddt-sur-plan@ain.gouv.fr